

Madame la Ministre du Logement et de l'Habitat durable,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence à notre Assemblée Générale annuelle.

Je connais l'intérêt que vous portez aux activités de notre secteur.

Sans plus tarder, je voudrais rappeler que dans un récent communiqué de presse, vous avez souligné la reprise de la construction dans tous les domaines...

Nous voulons bien vous croire madame la Ministre, mais permettez-nous de ne pas partager pleinement votre optimisme, sans doute parce que nous intervenons essentiellement en rénovation

Et dans ce domaine-là précisément les signes de reprise se font encore attendre.

Globalement, notre activité a connu en 2015 une baisse de 2 % (en volume) et nous prévoyons un petit plus 0 % pour 2016 ...

Pour le premier trimestre 2016, les chiffres viennent de tomber, l'activité globale dans l'artisanat du bâtiment, est en hausse de 1 % en volume ! C'est la première fois depuis 4 années que nous sommes en positif.

Mais ne nous réjouissons pas trop vite. Ce premier signe de redressement demande à être confirmé dans les mois à venir avant de pouvoir parler de reprise.

Rendez-vous dans une semaine pour les détails de notre note de conjoncture du premier trimestre 2016

Dans ce contexte économique très dégradé, après quatorze trimestres de baisse consécutive même si cette baisse s'est enfin arrêtée début 2016, vous comprendrez que nous restions encore sur notre réserve et ce d'autant plus que nous sommes livrés à la concurrence déloyale des microentreprises et de la main d'œuvre détachée.

Mais si, comme vous le dites dans votre communiqué de presse du 25 mars dernier, vous mobilisez tous les moyens à votre disposition pour amplifier la dynamique de la construction, alors nous espérons enfin apercevoir le bout du tunnel !

Croyez bien que nous l'appelons de nos vœux.

Dans un récent entretien que vous m'avez accordé, j'ai eu l'occasion de vous présenter nos recommandations pour permettre une reprise durable de l'activité de l'artisanat du bâtiment.

Permettez-moi d'en rappeler ici quelques-unes.

Tout d'abord pérenniser les mesures d'accompagnement actuelles en faveur du financement des travaux au-delà de 2016 et tout particulièrement le crédit d'impôt transition énergétique, ainsi que le prêt à taux zéro.

Il faut également étendre la TVA à taux réduit, actuellement applicable aux travaux de rénovation énergétique, aux travaux d'adaptabilité du logement voire à l'ensemble des travaux.

Il faut aussi poursuivre les travaux de simplification engagés, à l'instar de la suppression de remise d'attestation de TVA pour les travaux de moins de 300 euros TTC.

Les réglementations actuelles sont complexes, parfois contradictoires, et contribuent à une augmentation des coûts de la construction que nos concitoyens ne peuvent plus se payer.

Dans le même ordre d'idée, il faut évidemment ne pas nous ajouter de nouvelles contraintes.

Il est également nécessaire de mobiliser les partenaires financiers des TPE, au premier rang desquels figurent les banques, pour notamment assurer une distribution efficace de l'Eco-PTZ et mettre en place des solutions adaptées pour aider nos entreprises dans la gestion de leur trésorerie mise à mal durant cette période de marasme économique.

Il faut enfin mettre en œuvre une grande politique de petits travaux en renforçant de manière pérenne les moyens de l'Agence nationale de l'habitat.

Et je dois dire ici, que j'ai l'impression que vous nous avez écoutés et entendus.

Effectivement, dans le mois qui a suivi notre rencontre, de bonnes mesures ont été prises, sans révolution, en s'appuyant sur l'existant, tout en étant de nature à amplifier les effets positifs sur le terrain.

La première concerne le relèvement du budget de l'Agence nationale de l'habitat, avec pour objectif de rehausser de 40 % le nombre de logements rénovés en 2016 dans le cadre du programme « Habiter mieux ».

La seconde concerne le cumul de l'éco-prêt à taux zéro et du CITE, pour tous les ménages qui réalisent des travaux de rénovation énergétique, sans aucune condition de ressources. Mieux encore, cette mesure s'applique rétroactivement à toutes les dépenses engagées depuis le 1^{er} mars 2016.

Madame Cosse, c'est dans ce sens qu'il faut aller, c'est dans ce sens qu'il faut poursuivre. C'est très exactement ce type de mesures que nous attendons : claires, lisibles, simples à comprendre et à expliquer, tout comme l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2016 de l'éco-prêt complémentaire pour financer de nouveaux travaux de rénovation énergétique.

Une nouvelle fois, madame la Ministre, nous comptons sur vous pour poursuivre dans ce sens, sans revenir en arrière et sans casser ce qui marche.

Si telle est votre volonté, alors vous pouvez compter sur nous pour vous soutenir.

Avant de conclure, quatre autres sujets.

Le premier, le dispositif RGE.

A ce stade de mon propos, est-il nécessaire de rappeler l'engagement de la Capeb pour faire en sorte que les entreprises soient prêtes à réussir le pari de la transition énergétique, en particulier dans le domaine de l'existant ?

Nous comptons presque 13 500 ECO-Artisans et plus de 160 000 artisans et salariés ont été formés dans le cadre du dispositif FEE Bat.

Voilà pour le concret de notre engagement.

Pour en revenir plus pratiquement à RGE, certes des progrès ont été accomplis dans la simplification du dispositif avec les mesures de l'arrêté paru le 1^{er} décembre 2015.

Mais il y a encore du travail.

Deux propositions ont été recalées.

L'une visait à permettre aux entreprises déjà RGE dans un domaine de travaux de faire bénéficier leurs clients des aides publiques, notamment le CITE, grâce à un contrôle systématique sur chantier, portant sur chacun des domaines des travaux éligibles.

L'autre visait à permettre de justifier la reconnaissance des compétences du référentiel technique EnR par un diplôme, par une formation ou par la réussite d'un questionnaire. N'oublions pas non plus la nécessité de rapprocher les qualifications RGE entre-elles, d'harmoniser les dossiers de demandes, de simplifier les procédures administratives mises en œuvre par les organismes de qualification.

En un mot, nous devons renforcer la coordination des organismes de qualification entre eux pour simplifier la vie des entreprises.

Aussi je demande publiquement votre soutien pour nous aider à convaincre les réticences notamment du ministère de l'Ecologie.

Le deuxième est relatif aux trois programmes qui ont été mis en place en 2014 par Sylvia Pinel, je veux parler :

du programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (Pacte) ;

du plan transition numérique dans le bâtiment (PTNB) ;

du plan de recherche et développement amiante (PRDA).

Nous estimons que ces trois programmes sont essentiels pour l'avenir du bâtiment en général et en particulier pour celui des artisans du bâtiment.

Ils sont tellement importants pour nous, en termes d'entreprises concernées et de chiffre d'affaires réalisé, qu'il convient d'en laisser le pilotage aux professionnels.

Ce n'est pas à l'administration de les diriger, du moins si nous voulons que les entreprises puissent s'y retrouver.

Le troisième sujet concerne le Conseil Supérieure de la Construction et de l'Efficacité Energétique dont nous nous félicitons de la mise en place.

C'est un lieu unique de rassemblement de l'ensemble des acteurs de la filière. Il doit jouer un rôle essentiel.

Mais, Madame la Ministre, il faut lui donner les moyens de fonctionner dans de bonnes conditions.

Nous comptons sur vous pour que désormais nous puissions disposer des projets de texte suffisamment tôt, pour nous laisser le temps suffisant de les étudier afin de pouvoir émettre un avis pertinent.

Il en est de même pour les études d'impact qui nous sont également nécessaires pour alimenter nos réflexions.

C'est à cette condition que le Conseil Supérieur de la Construction sera efficace et jouera pleinement son rôle à vos côtés.

Enfin dernier sujet, l'annonce du président de la République du 8 avril dernier relative à la prolongation d'un an du dispositif Pinel, en vue de dynamiser la vente de logements neufs. Nous savons bien, Madame la Ministre, que derrière chaque transaction immobilière découle des travaux d'aménagement, d'amélioration du confort et de décoration qui incombent souvent aux artisans du bâtiment.

Donc là encore c'est une satisfaction.

Voilà, cette fois j'ai terminé.

Je veux juste ajouter que le travail effectué par votre ministère depuis deux ans, même s'il a changé plusieurs fois de nom, s'inscrit dans la dynamique que nous appelons de nos vœux depuis quatre ans.

Beaucoup de dispositions ont été prises pour aider le secteur du bâtiment.

Alors, ne changez pas de cap.

Et en retour, si vous avez besoin de notre soutien pour aller plus vite et plus loin ensemble, sachez d'ores et déjà que vous l'avez.

Je vous remercie de votre attention.